

Minister of Justice
and Attorney General of Canada



Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

Ottawa, Canada K1A 0H8

001-953-1997-0000

Ed

AVR 12 2016
APR

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre correspondance à laquelle vous avez joint une copie de la motion de l'Assemblée nationale du Québec concernant les soins de fin de vie. Le Cabinet du Premier ministre m'a également fait parvenir une copie de votre correspondance. Je regrette le délai de cette réponse.

Comme vous le savez, la Cour suprême du Canada a suspendu la prise d'effet de sa décision dans l'affaire *Carter c. Canada (Procureur général)* pendant un an afin que le Parlement puisse y donner suite. Toutefois, à la demande du gouvernement du Canada, une prolongation a été accordée, soit jusqu'au 6 juin 2016.

Comme vous le savez sans doute également, un comité parlementaire mixte spécial a été mis sur pied le 11 décembre 2015 afin d'examiner la question et de consulter la population canadienne, les experts et les intervenants au sujet d'un cadre fédéral sur l'aide médicale à mourir. Le rapport multipartite de ce comité, déposé au Parlement le 25 février 2016, nous aidera à trouver la meilleure solution possible à cet enjeu social et juridique complexe.

La réponse fédérale s'appuiera également sur le travail accompli par le Comité externe sur les options de réponse législative à *Carter c. Canada*, par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'élaboration de sa propre loi à cet égard, par le Groupe consultatif d'experts provincial-territorial, ainsi que par les collègues et associations de médecins.

Nous sommes déterminés à adopter une approche qui établit un juste équilibre entre une vaste gamme d'intérêts, notamment l'autonomie personnelle, l'accès aux services de soins de santé, la protection des personnes vulnérables et le respect de la liberté de conscience des professionnels de la santé.

Puisque cette question relève à la fois de la compétence fédérale et provinciale, notre gouvernement continuera de travailler avec les provinces et les territoires en vue d'élaborer une réponse coordonnée et concertée à l'aide médicale à mourir.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écrire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signed by

Original signé par

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., députée

Minister of Justice
and Attorney General of Canada



Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

Ottawa, Canada K1A 0H8

Cc: Cab prés.

080-969-1000

AVR 12 2016
APR 12 2016

Mr. Jacques Chagnon
President
National Assembly of Quebec
Parliament Building
Room 1.30
Québec QC G1A 1A4

Dear Mr. Chagnon:

Thank you for your correspondence enclosing a copy of the National Assembly of Quebec's motion concerning end-of-life care. The Office of the Prime Minister has also forwarded a copy of your correspondence. I regret the lengthy delay in responding.

As you are aware, the Supreme Court of Canada suspended the effect of its decision in *Carter v. Canada (Attorney General)* for one year to allow Parliament to respond. However, at the request of the Government of Canada, an extension of the suspension was granted until June 6, 2016.

As you may also know, a Special Joint Parliamentary Committee was created on December 11, 2015, to study the issue and consult with Canadians, experts, and stakeholders on a federal government framework for physician-assisted dying. The Committee's all-party report, which was tabled in the House of Commons on February 25, 2016, will help us find the best possible solution to this complex social and legal issue.

The federal response will also be informed by the work of the External Panel on Options for a Legislative Response to *Carter v. Canada*, the Quebec government in developing its own legislation, the Provincial-Territorial Expert Advisory Group, as well as medical colleges and associations.

We are committed to adopting an approach that strikes the right balance between a wide range of interests, including personal autonomy, access to health care services, the protection of vulnerable persons, and the upholding of health professionals' freedom of conscience.

Canada

As this issue is both a federal and provincial responsibility, our government will continue to work with the provinces and territories with a view to developing a coordinated and concerted response to medical assistance in dying.

Thank you again for writing.

Respectfully,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jody Wilson-Raybould', written in a cursive style.

The Honourable Jody Wilson-Raybould, P.C., M.P.